



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire 2023 de l'AAPPMA Le Gave de PIERREFITTE-NESTALAS - Le 16/02/2024 Salle de La Nature 18h30.

Le président Christophe PEREIRA DA CUNHA remercie l'ensemble des participants et ouvre la séance en précisant l'ordre du jour.

Il informe que cette Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Extraordinaire afin de voter une modification des statuts relatifs à l'arrêté du 16 janvier 2013, par l'arrêté du 2 juin 2023.

L'Assemblée Générale est un moment important dans la vie de notre AAPPMA. Elle permet outre les obligations légales de nous retrouver afin de partager un moment avec nos amis pêcheurs ainsi qu'avec les représentants de nos organismes publics et privés qui soutiennent notre action.

Afin de vous faire part de nos actions de l'année et de nos projets pour l'année à venir, l'ordre du jour de cette Assemblée générale est :

- 1) Rapport moral du Président,
- 2) Compte rendu technique par le secrétaire,
- 3) Réflexion sur l'impact des cormorans par le vice président,
- 4) Compte rendu financier par la trésorière,
- 5) Projets 2024,
- 6) Questions diverses,
- 7) Conclusion de cette Assemblée Générale Ordinaire,
- 8) Assemblée Générale Extraordinaire,
- 9) Un moment convivial est ensuite proposé autour du verre de l'amitié.

RAPPORT MORAL

(par Christophe PEREIRA DA CUNHA Président)

Mesdames, Messieurs,

Malgré une légère baisse du nombre de cartes de pêche, la saison 2023 est un bon cru pour notre AAPPMA.

Les pêcheurs qui ont pris leur carte de pêche dans notre AAPPMA viennent majoritairement d'Occitanie pour 75,8 %; de Nouvelle Aquitaine pour 12,5 %. et d'autres régions pour 4,2 % ainsi que de l'étranger pour 0,25 %.

Ceci démontre que notre AAPPMA est connue et fidélise une certaine catégorie de pêcheurs.

Toutes nos actions techniques et d'animations ont pu se réaliser avec l'aide de nos bénévoles :

- Les lâchers de truites, alevinages, pêches de sauvegarde et d'inventaire ont pu être menées à bien (notre secrétaire Jean-Louis Rolland en fera le point),

- Les actions d'animations en salle et au bord du ruisseau réalisées avec l'ALAE de Beaucens et le Centre de Loisirs de Pierrefitte-Nestalas, se sont enrichies avec la participation de l'école d'Adast ainsi que de celle du Collège du Haut Lavedan.

Tout cela nous conforte dans notre mission de promouvoir pour les jeunes générations la pêche et ses valeurs.

- Notre compte de résultat financier est en léger déficit (notre trésorière Cindy Claverie en fera le bilan)

De plus, nous maintenons la gratuité de la carte de pêche pour les enfants de moins de 12 ans résidant dans le secteur de notre AAPPMA.

Également, le parcours enfants du gave de Cauterets situé en amont du pont entre les deux zones a été déclassifié car peu pratique, pour être remplacé par un autre parcours, toujours sur le gave de Cauterets et en aval du même pont. Avec le parcours enfants du parc de la Mairie, cela porte à deux le nombre de parcours enfants.

Nous participons en relation avec le Bassin des Gaves à l'animation Atelier Pêche Nature qui a terminé sa deuxième saison. Cette animation se déroule sous 10 demi journées réparties sur chacune des AAPPMA composant le Bassin et animées par deux moniteurs guides de pêche ayant passé convention avec le Bassin des Gaves. Une charte qualité sécurité validée par la Fédération Nationale de la Pêche en France en est la garantie.

La prédation du grand cormoran continue à nous préoccuper et nous donnerons notre point de vue sur cette situation tout à l'heure avec Jean-Marie Lefèvre notre vice président.

L'ouverture au public et à la pêche du Lac Vert à compter du 9 mars 2024 permettra à nos amis pêcheurs de pratiquer leur loisir toute l'année. Une information sur la réglementation de la pratique de la pêche du Lac Vert est donnée.

Notre garde assermenté remplit sa mission de surveillance : nombre d'heures passées sur le terrain, nombre de contrôles, nombre de PV.

Le Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche

Impulsé par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), le Schéma National du Développement du Loisir Pêche (SNDLP), se décline pour notre département des Hautes-Pyrénées en Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)

Le 2 août avait lieu pour le Bassin des Gaves (Union des AAPPMA de Arrens-Marsous, Cauterets, Lourdes Lavedan, Luz Saint-Sauveur et Pierrefitte-Nestalas) la présentation de ce schéma par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Un schéma ambitieux qui veut :

- Organiser la découverte et l'accueil par la construction d'un réseau de sites de pêche aptes à répondre aux attentes des publics, en labellisant des territoires de pêche en partenariat avec les décideurs locaux.
- Organiser un réseau d'animation consolidé et complété de manière à faire du mouvement associatif pêche, le pivot d'une activité à caractère environnemental, social et économique, avec pour objectif de faire entrer la pêche en milieu scolaire dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale et la FNPF.
- Enfin, les offres de pêche doivent s'adapter aux normes concurrentielles de l'économie des loisirs en proposant un panel d'animations et de produits touristiques répondant aux attentes des différents publics, à l'aide d'une stratégie de communication adaptée.

En conclusion de mon rapport : La pêche se veut porteuse d'un message environnemental fort, attaché à des vertus dont notre société a besoin. Notre AAPPMA s'investira dans ce schéma dans l'intérêt de la pêche.

RAPPORT TECHNIQUE

(par Jean-Louis ROLLAND Secrétaire)

1) Lâchers de truites :

Nous avons réalisé pour 2023, 9 lâchers de truites sur les parcours qui nous incombent y compris les parcours enfants.

Ces truites sont élevées dans la pisciculture fédérale d'Argelès-Gazost. Nous ne déversons en majeure partie que des truites Fario de taille (pour un coût de 9 €/Kg)

Vérifier le tableau

Dates 2023	Kg Fario	Kg A en C
15 février	50	
8 mars	100	
5 avril	100	
10 mai	30 (grosses truites)	30 (Pêche enfants)

7 juin	100	
24 juin		30 (fête PN)
5 juillet	100	
12 juillet	5.000 alevins	
2 août	50	30 (pêche enfants)
TOTAL Kg	530	90

2) Alevinages :

Le 12 juillet a eu lieu un alevinage : 5.000 alevins Fario répartis en divers points choisis afin de favoriser leur développement.

3) Pêches de sauvegarde et d'inventaire :

Les pêches de sauvegarde permettent de récupérer les poissons voués à une mort certaine, sur un parcours où auront lieu des travaux; pour les restituer ensuite dans leur milieu naturel hors zone de travaux

Les pêches d'inventaire permettent de connaître notre richesse piscicole au fil des années sur un parcours d'une longueur donnée.

Résultat des pêches électriques réalisées en 2023 par la FDAAPPMA et l'AAPPMA **Le Gave** (source FDAAPPMA)

21 août	Canal haute chute de Soulom	Sauvetage	410 TRF (dont environ 99 % de 0+)
23 août	Canal fuite Soulom	Sauvetage	110 AEC + 55 TRF (dont 45 % de 0+) + 1 chabot + 25 vairons
29 sept	Gave amont Soulom	Évaluation alevins par points (30 points)	172 TRF (dont environ 80 % d'alevins) + 56 SAT + 1 Chabot
29 sept	Gave Beaucens	Évaluation alevins par points (30 points)	81 TRF (dont 74 alevins) + 16 SAT + 2 Chabots + quelques vairons et loches

TRF = Truites Fario

AEC = Truites Arc en Ciel

SAT = Saumons Atlantique

Le rapport technique est accepté par vote à l'unanimité.

RÉFLEXION CORMORANS

(par Jean-Marie LEFÈVRE Vice Président)

Comme vous le savez, le grand cormoran fait partie des oiseaux protégés; et les tirs de régulations autorisés par la préfecture n'étaient que dérogations.

La dernière campagne s'est terminée le 19 février 2022 à 16 heures précises avec 388 oiseaux régulés.

Suite à l'intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux auprès du ministère de la transition écologique, cette dérogation a été suspendue en septembre 2022; donc il n'y aura plus de tirs de régulation de cet oiseau. La question reste en suspens : jusqu'à quand ?

Cet état de faits a provoqué la réaction de la Fédération Nationale de la Pêche en France qui a contesté cette décision auprès du ministère concerné; mais en vain.

Force est de constater que le cormoran a encore de beaux jours devant lui et sa prédation est encouragée par les pouvoirs publics qui pourtant se veulent protecteurs du milieu aquatique.

Ces organismes ne reconnaissent pas la prédation de cet oiseau pourtant classé comme piscivore; et ce malgré les photos, les témoignages et les études qui le démontrent.

Il faudrait à notre tour démontrer la prédation afin d'être entendu. Une étude complexe et difficile à mettre en œuvre au niveau de nos AAPPMA de bénévoles.

Cependant, fin 2022, un protocole d'étude national est en test dans quatre départements : Vosges, Aude, Haute Loire et Lot-et-Garonne. Ces quatre fédérations prévoient également de proposer aux autorités locales, un programme incluant une étude sur la bibliographie, sur les relations incluant les relations cormorans / peuplement piscicole. Une analyse des contenus stomacaux d'oiseaux abattus devrait permettre d'estimer l'incidence de la prédation et ses conséquences sur la population piscicole.

Pourtant, lorsqu'on regarde la bibliographie, on y trouve des études menées par des scientifiques reconnus; des thèses de doctorat et autres littératures scientifiques qui démontrent la prédation de cet oiseau. Redoutables prédateurs, ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour.

Pendant que les instances de la pêche se consulteront pour une éventuelle action, le cormoran continue sa progression en se reproduisant et sous couvert de nos institutions, continue à appauvrir le milieu piscicole. Ils seraient environ 100.000 à s'installer en France dont une partie ce serait sédentarisée.

Sur demande de la fédération de pêche du Vaucluse, la préfète du département s'apprête à prendre un arrêté pour étudier et réguler la population de cormoran. Il y a urgence car les stocks de truites et d'ombres s'effondrent sur les Sorgues (rivières du Vaucluse). Une consultation du public était ouverte jusqu'au mercredi 27 septembre.

De nouveaux prédateurs piscivores ont fait leur apparition: il s'agit de goélands. Quelques oiseaux ont été aperçus par les pêcheurs qui nous les ont signalés. Ce sont également des oiseaux protégés.

Il faudra cependant se faire une raison; et si rien ne se passe envisager une cohabitation pêcheurs / cormorans; mais si cet oiseau devait l'emporter, nous aurions du souci à nous faire pour l'avenir de la pêche.

Une écologie à sens unique au nom d'une idéologie ne nous semble pas être la meilleure solution et un compromis devrait être trouvé dans l'intérêt de tous.

RAPPORT FINANCIER

(par Cindy Claverie, Trésorière)

Comme l'a annoncé le président dans son rapport moral, la vente des cartes de pêche a connu une légère diminution. Pour 2024, il y a augmentation du prix des cartes de pêche. Répartition du prix d'une carte de pêche à 110 € :

- FNPF = 31,40 €
- Agence de l'eau = 8,80 €
- FD Tarbes = 31,80 €
- AAPPMA = 13,00 €
- Club Halieutique = 25,00 €

Pour la campagne 2024, les cartes de pêche sont en vente :

- Sur Internet via le site www.peche-pierrefitte65.com ou sur le site national Cartes de Pêche,
- A l'Office de Tourisme de Pierrefitte-Nestalas,
- Au magasin de Chasse Pêche du Lavedan à Argelès-Gazost qui délivre également les cartes de pêche des pêcheurs Lourdais et du Lavedan,
- Une permanence sera assurée au siège de notre AAPPMA le mercredi 6 mars de 14h à 18h.

Lecture du compte de résultat pour l'année 2023.

La Fédération Nationale de la Pêche en France oblige toutes les AAPPMA au même plan comptable afin d'harmoniser les comptabilités. Il a fallu s'adapter pour s'approprier ce nouveau mode de fonctionnement.

Notre compte de résultat validé par le commissaire aux comptes Jean-Paul Coumet, fait ressortir un déficit d'exercice.

Lecture du compte de résultat... (voir diaporama)

Après quelques questions, le compte de résultat est accepté par vote à l'unanimité.

CONCLUSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(par Christophe PEREIRA DA CUNHA Président)

J'évoquerai quelques pistes de travail pour 2024 :

- 1) Poursuite des animations telles que celles que nous avons mises en place avec l'école de Beaucens, le centre de loisirs de Pierrefitte-Nestalas et nouvellement avec l'école d'Adast et le Collège du Haut Lavedan,
- 2) Renouvellement de la saison Atelier Pêche Nature,
- 3) Les lâchers de truites Fario de taille seront poursuivis ainsi que les alevinages,
- 4) Les pêches électriques d'inventaires et de sauvegardes seront faites en fonction des besoins,
- 5) Nous participerons aux réunions et actions de notre Fédération départementale, du Bassin des Gaves ou autres organismes nécessitant notre présence,
- 6) Nous travaillerons le projet Schéma Départemental du loisir Pêche afin d'enrichir notre AAPPMA de nouvelles propositions dans l'intérêt de la pêche.

Pour conclure cette assemblée générale, je remercie tous les participants : organismes publics et privés qui nous soutiennent financièrement, les sociétaires et les bénévoles qui offrent de leur temps pour que notre association fonctionne.

Nous sommes reconnaissants de toute l'aide que vous nous apportez. Elle est primordiale pour nous permettre d'aller de l'avant dans notre mission de former les jeunes pêcheurs de demain; de développer la pêche de loisirs et de protéger notre milieu aquatique.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le président explique et soumet au vote la synthèse des modifications des statuts des AAPPMA (arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013).

Ces modifications sont acceptées par vote à la majorité des membres présents.

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à 20h.

Christophe PEREIRA DA CUNHA
Président de l'AAPPMA Le Gave